

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Un coup d'œil sur 1909. — Une école d'infirmiers militaires. — Mutations. — Colonel d'artillerie Louis de Perrot. — Les cours militaires en 1910. — *La Voile latine*.

A l'époque du Nouvel-An, pendant la trêve des confiseurs, les journaux politiques en mal de copie jettent volontiers un regard vers le passé avant de songer à l'avenir. Nous ne sommes point en mal de copie, heureusement. Faisons comme eux, néanmoins; jetons un coup d'œil sur 1909 et demandons lui, à cette année, un bilan de la façon dont elle a préparé, au point de vue militaire, celle dans laquelle nous sommes entrés.

Elle a manifesté un double caractère; elle a continué la mise en œuvre de la nouvelle organisation militaire et a été, en même temps, une année de recueillement.

La mise en œuvre de l'organisation militaire s'est traduite par une série d'ordonnances d'application dont les principales ont été les suivantes :

L'ordonnance sur l'automobilisme militaire, régularisant l'organisation jusqu'alors plus ou moins provisoire du corps des automobilistes volontaires.

L'ordonnance sur les bicyclettes militaires, qui appartient un peu au même ordre d'idées. Elle a remplacé les prescriptions du 4 mars 1890 concernant la fourniture, la réquisition et la location de vélocipèdes, et l'organisation du 4 juillet 1904 concernant les vélocipèdes des sections de vélocipédistes.

L'ordonnance sur les contrôles militaires, l'une des plus développées qui aient paru. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier et mettra plus d'ordre en même temps que plus de simplicité dans l'agencement du service des contrôles (R. M. S. 1909, p. 920 et suiv.). L'ordonnance précédente, maintenant abrogée, et qu'avaient enrichie de nombreuses prescriptions accessoires, datait du 15 août 1902.

L'ordonnance sur l'équipement des officiers, appliquant l'article 95 O. M. qui fit quelque bruit lors des débats parlementaires au sujet de la loi.

L'ordonnance sur l'instruction militaire préparatoire, destinée à imprimer un nouvel élan aux efforts poursuivis pour la préparation des jeunes gens au service militaire. Avant elle, cette matière était ordonnée par diverses publications qui n'en embrassaient pas l'ensemble et qui, d'ailleurs, ne répon-

daient pas à l'organisation militaire révisée (R. M. S. 1909, p. 1040 et suiv.).

L'ordonnance concernant la vente de juments poulinières provenant du dépôt de remonte de la cavalerie, la dernière en date de l'année, qui remplace par des dispositions définitives l'ordonnance provisoire du 30 juillet 1891. Souhaitons que ce définitif méritera la durée du provisoire qu'il remplace.

L'ordonnance sur les maréchaux-ferrants militaires qui régularise aussi une matière jusqu'alors abandonnée à de simples prescriptions (R. M. S. 1909, p. 600).

L'ordonnance sur les services complémentaires qui a remplacé les anciennes dispositions sur le landsturm non armé. Les cantons avaient jusqu'à la fin de 1909 pour organiser ces services conformément à la nouvelle ordonnance et en informer le service de l'état-major général.

L'ordonnance sur le service territorial et le service des transports, entrée en vigueur le 1^{er} mai, en abrogation de l'ordonnance du 8 février 1901 (R. M. S. 1909, p. 348 et suiv.).

Ces neuf ordonnances constituent l'essentiel des mesures d'application de la nouvelle organisation militaire prises en 1909.

Si maintenant nous jetions un coup d'œil sur les mesures à l'état de préparation et qui ne doivent être arrêtées que dans un avenir plus ou moins éloigné, nous constaterions que d'importants travaux ont été entrepris. Le plus considérable, par l'action qu'il doit exercer sur le développement de l'armée comme par l'étendue et la profondeur des études qu'il nécessite, est la réorganisation des troupes dont la commission de défense nationale a adopté les grandes lignes. Reste à fixer les détails, en extraordinairement grand nombre. Parallèlement à ce travail, d'autres intéressent les formations nouvelles dont la réorganisation des troupes sera le signal. C'est ainsi qu'en 1909 les commissions militaires ont continué les expériences de mitrailleuses d'infanterie, l'examen de l'armement de l'artillerie à pied, et l'étude de l'organisation des troupes de montagne qui conduit à un premier recrutement de convoyeurs en 1910.

Dans le domaine des recherches de matériel citons, pour mémoire seulement, l'adoption des cuisines roulantes, la continuation de l'étude du nouveau fusil, — sujet qui n'est point épuisé, — l'examen des nouveaux dispositifs de visée pour l'artillerie de campagne.

On a dit que l'année 1909 avait aussi été une période de recueillement. Il faut entendre par là qu'en attendant que le nouveau régime de l'instruction ait déployé ses effets au bas de l'échelle hiérarchique, dans la troupe et dans le cadre subalterne, et en attendant aussi que la réorganisation des troupes soit un fait accompli, on a suspendu les grands exercices de troupes pour se borner au perfectionnement du détail et des unités subalternes. Les

manœuvres de 1909 n'ont pas dépassé la limite des exercices de brigade contre brigade.

On continuera dans la même voie en 1910 où, cependant, des exercices de division contre division auront lieu dans le 2^e corps d'armée.

*
* *

Depuis longtemps, le service de santé se plaignait de l'insuffisante instruction donnée aux infirmiers militaires et de l'inexpérience dont ils souffrent. Il en résulte non seulement un service qui laisse souvent à désirer, mais, dans quelques cas, un danger pour les patients. Le cas Sartori, dans lequel un sous-officier infirmier a empoisonné le malade avec un gargarisme de chlorate de potasse, a fait assez de bruit pour que chacun se le rappelle. Les cas de ce genre, heureusement moins graves, ne sont pas isolés et justifient le désir de réforme de l'autorité responsable.

L'instruction spéciale des infirmiers tient presque tout entière dans le cours d'hôpital de quatre semaines auquel on envoie les brancardiers les plus capables. Ces cours se donnent dans une vingtaine d'hôpitaux et infirmeries civiles, ce qui ne permet déjà pas l'unité d'instruction, et où, en outre, les obligations courantes du personnel enseignant ne lui permettent pas toujours de vouer à l'instruction des infirmiers l'attention désirable. C'est le cas surtout dans les grands hôpitaux dont les cliniques comptent de nombreux malades. Pour peu que les médecins n'y soient pas militaires leur méconnaissance du but de l'instruction des brancardiers et infirmiers ainsi que leur ignorance des installations sanitaires militaires ajoutent encore à l'insuffisance de l'instruction.

Celle-ci n'est pas très compliquée, il est vrai, mais encore mérite-t-elle des soins. Sous la surveillance et la direction des infirmiers ordinaires de l'hôpital, les élèves militaires doivent acquérir, en application du règlement actuel, les notions suivantes :

Propreté des locaux et des ustensiles, chauffage, aérage ;

Alimentation des malades, établissement du bulletin alimentaire ;

Observation des malades : pouls, température, langue, excréments ; connaissance des symptômes importants des maladies dont les éléments leur ont été enseignés à l'école de recrues ;

Assistance des malades, arrangement des lits, administration des remèdes, des boissons, de la nourriture, bains, cataplasmes, emplâtres, lavements, émissions sanguines locales, etc.

Rapport à faire au médecin à la visite, assistance du médecin pour les pansements et les opérations ;

Soins aux cadavres, assistance aux autopsies.

Ce petit programme est loin d'être rempli dans les hôpitaux ; les soldats du service de santé y sont non des élèves mais, le plus souvent, des aides

momentanés du personnel infirmier : on les emploie aux nettoyages, au chauffage, à porter les repas, ce qui ne leur apprend pas le métier, et ne leur procure pas l'assurance indispensable lorsque plus tard, à l'infirmerie militaire, l'absence d'un médecin que son service appelle ailleurs les laissent livrés à eux-mêmes et à leur trop faible savoir.

Si l'on ajoute à ces considérations la circonstance que par leur recrutement déjà les soldats du service de santé ne sont pas toujours les hommes dont l'intelligence est la plus éveillée, — réserve faite généralement de ceux qui n'ont pu entrer dans une arme pour causes physiques, acuité visuelle insuffisante, par exemple, et autres de même nature — on reconnaîtra que la situation demande à être corrigée.

Le Conseil fédéral voit le remède dans l'institution d'un établissement central qui ressortirait aux établissements hospitaliers de la Croix-Rouge, à Berne (Hopital du Lindenhof). Celle-ci se déclare d'accord : elle prendrait la direction de l'école d'infirmiers.

En adoptant pour base le budget des dernières années, 240 brancardiers seraient appelés, par groupes de 20 hommes, à suivre un cours d'un mois sous la direction du personnel de ces établissements, le personnel enseignant devant comprendre, en outre, deux instructeurs du service de santé, soumis à mutations. Tandis que les médecins des hôpitaux seront spécialement chargés de l'instruction pratique dans les salles d'opérations, les salles de malades et, le cas échéant, à la polyclinique, les officiers-instructeurs répéteraient avec les élèves les branches théoriques, tiendraient la comptabilité des cours, dirigeraient le service intérieur, tout en profitant d'une excellente occasion de développer leurs connaissances en médecine.

A côté de l'instruction à l'hôpital, l'installation d'une petite polyclinique militaire pourrait encore contribuer à l'enseignement pratique du service d'infirmier. Il faudrait pour cela donner l'ordre aux médecins de place et d'école de la place d'armes de Berne de faire conduire chaque jour à l'hôpital certains malades à une heure déterminée. On exercerait, dans cette polyclinique, sur le malade lui-même, les élèves des cours d'hôpital à donner les premiers secours en cas d'accidents peu graves, des maladies causées par les marches, etc., en un mot à soigner les affections qui sont traitées à l'infirmerie, en se servant du matériel sanitaire réglementaire des troupes.

En elle-même, cette centralisation des cours d'infirmiers ne représente qu'une minime augmentation des frais budgétaires, 1200 francs environ ; mais pour être réalisée un *hôpital militaire* devient nécessaire. La Croix-Rouge en entreprendrait la construction et la Confédération le louerait, comme elle fait pour les casernes cantonales. Le prix de location, calculé au 6 %, s'élèverait à 21 000 francs, pour un établissement de 51 lits de malades et 30 lits d'infirmiers. Quant aux frais d'hospitalisation et de pensions, ils seraient les mêmes qu'aujourd'hui. La Croix-Rouge demande une garan-

tie de 6000 jours d'infirmiers et 14 000 jours de malades, au taux actuel de ces frais. Actuellement déjà cette proportion est atteinte ; elle est dépassée pour les jours d'infirmiers,

En résumé, la dépense supplémentaire totale serait de 22 000 à 23 000 fr. par an, en échange de quoi l'instruction meilleure des infirmiers militaires fournirait un meilleur traitement des soldats malades. On aurait aussi, indépendamment des avantages moraux, l'espoir d'une compensation dans une moindre durée du traitement au corps et à l'hôpital, par une diminution des dépenses de l'assurance militaire pour frais d'hôpital, solde, et le cas échéant, pour indemnités de chômage ; enfin le risque serait moins grand de voir se reproduire des cas Sartori, qui se traduisent pour l'assurance, par le paiement d'un capital qui peut être important. Dans le dit cas, le versement s'est élevé à 20 000 fr., presque une année de location de l'hôpital.

Le médecin en chef invoque encore deux avantages.

1° L'école spéciale d'infirmiers fera bénéficier l'administration militaire d'une réduction du nombre des infirmiers qui quittent l'armée pour devenir infirmiers civils. Actuellement, les administrations des hôpitaux acceptent fréquemment les meilleurs élèves des cours d'hôpital et les font exempter du service à teneur de l'art. 13 de l'organisation militaire.

2° L'école provoquera le perfectionnement professionnel des instructeurs. Partie de ceux-ci n'ont exercé l'art médical que pendant peu de temps avant leur entrée au corps, et leur activité bornée au service d'instruction les porte à ne voir les choses que sous une face. En les détachant dans un hôpital bien installé, où ils pourront reprendre la pratique de la médecine, on élargira leur horizon et le champ de leur travail.

Fondé sur l'ensemble des motifs ainsi résumés, le Conseil fédéral a saisi les Chambres fédérales d'un arrêté l'autorisant à passer convention avec la Croix-Rouge de Berne. L'exploitation du nouvel hôpital pourrait débiter dans le courant de 1912.

* * *

Le mouvement considérable qui a eu lieu dans le haut commandement à la fin de 1909 déploie peu à peu ses effets du haut en bas de la hiérarchie. De nouvelles démissions s'y sont ajoutées : dans l'infanterie, celle du colonel Helmüller, à Berne, qui en rendant vacante la 5^e brigade a porté à six le nombre de ces unités à repourvoir ; dans l'artillerie, celles des lieutenants-colonels E. Odier, à Genève, commandant du régiment 3, G. Muller, à Berne, commandant du régiment 5, R. Walthard, à Berne, commandant du parc de corps 2 ; dans le corps d'instruction, les démissions des colonels Schulthess, à Colombier et Denz, à Coire, laissent vacantes les fonctions d'instructeurs d'arrondissement des 2^e et 8^e divisions.

Les démissions des lieutenants-colonels d'infanterie Sand et Scherrer n'ont pas été acceptées par le Conseil fédéral.

Les commandements vacants ont été repourvus comme suit. Dans l'infanterie :

1^{re} brigade : le colonel de cavalerie Treytorrens de Loys, à Berne, à titre temporaire ;

2^e brigade : le lieutenant-colonel E. de Meuron, à Lausanne, brevet du 15 janvier 1904, avec promotion au grade de colonel ;

5^e brigade : le colonel de cavalerie H. Schlapbach, à Berne, à titre temporaire ;

9^e brigade : le colonel d'état-major G. Immenhauser, à Berne, à titre temporaire ;

13^e brigade, le lieutenant-colonel P. Scherrer, à Bâle, brevet du 23 février 1904, avec promotion au grade de colonel ;

15^e brigade : le lieutenant-colonel d'état-major O. Bridler, à Winterthour, brevet du 15 janvier 1904, avec promotion au grade de colonel et transfert dans l'infanterie.

Dans la cavalerie :

1^{re} brigade : le major Ch. Sarasin, à Genève, brevet du 7 février 1905, avec promotion au grade de lieutenant-colonel ;

Dans l'artillerie :

3^e régiment : le major H. de Bonstetten, à Thoune, brevet du 1^{er} mars 1904, avec promotion au grade de lieutenant-colonel ;

5^e régiment : le lieutenant-colonel d'état-major A. Garonne, à Liestal, avec transfert dans l'infanterie ;

Parc de corps 2 : le lieutenant-colonel G. Rufener, à Langenthal, du service territorial.

En outre, ont été promus :

Dans l'état-major général, au grade de colonel : les lieutenants-colonels F. Kesselring, à Weinfelden, brevet du 15 janvier 1904 ; K. Egli et M. de Wattenwyl, à Berne, 10 janvier 1905 ; section des chemins de fer, V. Duboux, à Lausanne, 29 janvier 1897. Au grade de lieutenant-colonel, les majors M. Feldmann, à Thoune, brevet du 20 mars 1903 ; E. Erny, à Zurich, F. Brugisser, à Wohlen, C. de Perrot, à Berne, 15 janvier 1904 ; L. Dormann, à Wallenstadt, 22 février 1904 ; H. Scheibli, à Thiengen, 1^{er} mars 1904 ; L. Thormann, à Berne, 24 août 1904. Au grade de major, les capitaines Ch. Verrey, à Lausanne, 21 décembre 1903 ; K. de Mandach, à Berne, 28 décembre 1903, H. Guisan, à Pully, 9 septembre 1904 ; G. Favre, à Aarau, 21 décembre 1904.

Dans l'infanterie : au grade de colonel, les lieutenants-colonels A. Erni, à Altishofen, brevet du 28 février 1902, J. Albertini, à Zurich, 30 décembre 1903, R. d'Erlach, à Spiez, 3 février 1903, V. Sand, à St-Gall, 5 mars 1903. J. Merkli, à Zurich, 23 février 1904. A. Bueler, à Schwytz, service des étapes, 5 mai 1899. Ce dernier a été maintenu dans le S. E. ; les autres sont à

la disposition du Conseil fédéral. Au grade de lieutenant-colonel, les majors M. von der Weid, à Fribourg, brevet du 3 décembre 1902; A. Ceppi, Porrentruy, 20 mai 1903; C. Rochette, à Genève, 15 janvier 1904. Dans la cavalerie: au grade de major, le capitaine J. Testuz, à Puidoux, brevet du 2 août 1904.

Dans l'artillerie, au grade de colonel, les lieutenants-colonels G. Fornerod, à Avenches, brevet du 17 février 1903; P. van Berchem, à Crans, 1^{er} mars 1904; P. Lardy, à Genève, 10 janvier 1905.

Dans le génie: au grade de colonel, les lieutenants-colonels P. Ulrich, à Zurich, E. Kuenzi, à Berne, 24 janvier 1902, à d.

Dans les troupes de forteresse: au grade de colonel, le lieutenant-colonel C. Revillod, à Genève, brevet du 7 décembre 1903. Au grade de lieutenant-colonel, le major E. Grosselin, à Lavey, 15 janvier 1904. Au grade de major, les capitaines M. Brémond, à Genève, 18 janvier 1901; C. Briquet, à Genève, 16 juillet 1902; C. Corboz, à Lavey, 16 janvier 1903.

Dans le service de santé: au grade de colonel, le lieutenant-colonel G. de Montmollin, 9 juillet 1901, transféré dans le S. E.; au grade de lieutenant-colonel, le major A. Chatelanat, à Veytaux, 16 janvier 1903; au grade de major, le capitaine C. Roulet, à Colombier, 15 janvier 1904.

Dans le service vétérinaire: au grade de major, les capitaines A. Boudry, à Oron, et D. Huber, à Lausanne, 15 janvier 1904.

Dans les troupes d'administration, au grade de major, le capitaine A. Cellier, aux Verrières, 15 janvier 1904, à d.

Il faut ajouter les transferts suivants:

Infanterie: le colonel F. Denz, à Coire, qui commandait la 20^e brigade passe à disposition. Le major d'E.-M. P. Delessert rentre dans l'infanterie.

Passent à disposition les lieutenants-colonels E. Thurler, à Fribourg, rég. 6; O. Schmidt, à Neuchâtel, rég. 7; A. Ursprung, à Lausanne, rég. 20. Les régiments du 1^{er} corps d'armée dont le commandement est devenu vacant à la suite de ces diverses promotions et mutations reçoivent les chefs suivants: 3^e régiment, lieutenant-colonel d'état-major R. Chavannes, à titre temporaire; 6^e régiment, lieutenant-colonel C. Rochette, à Genève; 7^e régiment, lieutenant-colonel d'état-major C. de Perrot, à titre temporaire; 8^e régiment, lieutenant-colonel P. Charmillot, à St-Imier.

Sont encore transférés, dans le S. E., le major E. de Lavallaz, à Colombier; dans le S. T. les majors E. Baumann et L. Techtermann, à Fribourg: à disposition, le major H. Hinderer, à Yverdon.

Dans le 1^{er} corps d'armée, le commandement des bataillons 2, 3, 10, 15, 16 et 21 est actuellement vacant.

Cavalerie: le major J. Testuz, à Puidoux, prend le commandement du régiment 2.

Artillerie: Le major A. Fornerod, à Aarau, prend le commandement de la division d'artillerie à pied I.

Génie : les colonels L. Perrier à Neuchâtel, et R. Reber, à Berne, passent à d. Major A. Dommer, à Lausanne, S. T. Major E. Anselmier, à Berne, bat. génie 3.

Troupes de forteresse : lieutenants-colonels G. de Palézieux, à Vevey, à disposition; S. Souter, à Aigle, à d. du comm. de St-Maurice, O. Grosjean, à Genève, commissariat de St-Maurice.

Administration : Colonel F. Isoz, à Lausanne, commissaire des guerres du 1^{er} corps d'armée,

Service territorial : Passent à disposition le colonel F. Morin, à Colombier, les majors P. Gabus, à Auvèrrier, A. Dutoit, à Aigle, A. Allamand, à Lausanne.

Sont libérés avec remerciements pour les services rendus, le colonel Siegwart, à Berne, le lieutenant-colonel L. Borgeaud, à Lausanne.

L'année 1910 débute comme a fini 1909, par une mort. Le colonel d'artillerie Louis de Perrot est décédé le 6 janvier à Areuse, âgé de 84 ans. Cette longue vie a été presque tout entière consacrée à l'armée et au pays, vie de loyal soldat qui fut en exemple à tous.

De Perrot est entré au service en 1845, dans les troupes neuchâteloises. Il y fut de 1845 à 1847, officier d'infanterie d'abord, puis officier d'artillerie.

L'année suivante, en 1848, il entra comme lieutenant dans l'artillerie de la garde, à Berlin, passa deux ans à l'école d'artillerie et du génie, une année à Custring, dans l'artillerie de forteresse, puis six ans dans l'artillerie de campagne à Berlin.

A la fin de l'année 1856 surgit le conflit entre la Suisse et la Prusse à l'occasion de l'échauffourée royaliste à Neuchâtel. On mobilisa dans les deux pays. Le commandant du régiment où servait le premier-lieutenant de Perrot le fit venir auprès de lui et, au nom du roi, lui demanda s'il voulait servir contre son pays. Louis de Perrot donna sa démission, revint en Suisse et, en mars 1858, entra au service de la Confédération comme instructeur d'artillerie. En 1875, après avoir parcouru tous les grades, il obtenait le brevet de colonel. En 1897, il donnait sa démission.

Il a donc consacré quarante années à l'instruction de notre artillerie de campagne, apportant à sa tâche une énergie, une persévérance, une soumission au devoir qui lui gagnèrent l'affection respectueuse et la confiance de tous ses subordonnés. Lui-même a dit, au dîner d'adieu que lui offrirent ses camarades, après sa démission, ce qui fit sa force. Il s'exprima en ces termes :

« Tout homme qui veut mériter ce nom, quel que soit son âge et quelle que soit sa situation, doit avoir un idéal et consacrer sa vie à l'atteindre.

« Quand j'étais jeune officier d'artillerie en Prusse, j'avais pour idéal de bien prendre les obstacles et de me préparer au mieux à servir mon pays.

Quand je suis rentré en Suisse, mon idéal a été de former des hommes, résolus, courageux.

« Pour cela, il n'y a qu'un seul moyen, qui d'ailleurs n'est pas un secret, puisque la Bible nous l'enseigne, c'est d'être obéissants, obéir toujours et partout, au devoir, à la conscience, à Dieu. Il n'y a pas d'autre règle de vie possible pour qui veut être un homme. Ne pas dire : « Je veux ou je ne veux pas », mais toujours dire : « J'obéis », voilà le secret du bonheur ».

Le colonel de Perrot avait le droit de s'exprimer ainsi car sa carrière entière avait prouvé par les actes la sincérité de ses paroles. De tous nos chefs supérieurs sous l'organisation de 1874, il fut un de ceux qui le plus constamment éduqua ses hommes par l'exemple.

* * *

Le tableau des cours d'instruction en 1910 qui vient d'être publié maintient le régime des quatre écoles de recrues d'infanterie par arrondissement de division inauguré en 1909, la série débutant au premier printemps pour se prolonger jusqu'à l'arrière-automne. La cavalerie a quatre écoles, l'artillerie de campagne six, le génie quatre.

Les cours de répétition sont répartis comme suit entre les corps d'armée: 1^{er}, par brigade, 2^e, par corps d'armée, 3^e, par division, 4^e, par régiment à la 4^e division, par division à la 8^e, soit l'inverse de ce qui avait eu lieu dans ce corps en 1909.

Les brigades du 1^{er} corps d'armée auront un cours de détail avec tir de combat. Vers la fin, deux ou trois journées probablement seront remplies par des exercices de régiment contre régiment avec attribution d'armes spéciales, savoir: à la 1^{re} brigade, cyclistes de corps, guides 1, art. II/1, génie 1; à la 2^e brigade, cyclistes de la 1^{re} division, guides 9 et 10, art. I/1; à la 3^e brigade, cyclistes de la 2^e division, guides 2, art I/2, génie 2, télégraphistes 1, lazareth de corps 1; à la 4^e brigade, guides 11 et 12, art II/2.

Les bataillons de carabiniers 1 et 2 font leurs cours en même temps que les 1^{re} et 3^e brigades.

* * *

Nous voudrions attirer l'attention des officiers sur une publication qui sans avoir rien de militaire, n'est cependant pas indifférente à l'armée. Par l'esprit qui l'anime comme par le but qu'elle poursuit elle est de nature à rendre de grands services à toutes celles de nos institutions dont la base repose surtout dans le sentiment national. Il s'agit de *La Voile Latine* qui vient d'achever sa cinquième année et inaugure la sixième en annonçant qu'elle paraîtra, dorénavant, tous les mois. Elle lutte pour le perfectionnement des lettres romandes et veut rendre la Suisse plus habitable à l'art et à la poésie, mais elle veut cela non comme simple distraction de littérateurs et d'artistes, mais comme affirmation de la nationalité suisse. Elle en-

tend éclairer notre patriotisme par le culte de l'art intégral en le fondant dans l'histoire.

« Un autre but de la *Voile Latine*, dit le prospectus que nous avons sous les yeux, est de défendre le latinisme helvétique. Il s'agit de revendiquer la fierté de nos origines latines, ensuite de nous solidariser avec les autres régions latines de la Suisse que nous voulons connaître et aider à s'exprimer — Valais, Tessin ou Grisons. Il est clair qu'il ne s'agit ici, en aucune façon d'hostilité envers la Suisse allemande. Au contraire. Conscients de notre destinée particulière, nous pourrions d'autant mieux sympathiser avec nos frères des autres cantons et juger de ce qu'ils peuvent nous apprendre.

» D'ailleurs, notre revue veut aussi porter ses regards plus loin. Notre patriotisme ne nous empêchera pas de connaître l'étranger. Mais nous voulons le faire avec une âme préparée, choisir et ne pas prendre au hasard dans ce qu'on nous offre. Nous croyons utile d'établir une enquête systématique sur les idées étrangères pour discerner en elles ce qui est assimilable pour nous.

» Enfin, il s'agit de plus encore. La *Voile Latine* veut discuter des idées générales touchant à l'esprit public et aux mœurs. Par exemple, nous voulons, lutter contre le cynisme et le matérialisme qui gagnent notre peuple, en même temps que le bien-être; nous voulons faire respecter les beautés naturelles de notre sol; nous voulons étudier la question pleine de périls des étrangers en Suisse; nous voulons chercher comment faire renaître l'art décoratif populaire, toucher aux rapports de l'art avec le peuple, de l'art avec la religion, etc., et traiter ces questions dans un esprit de sincérité et d'indépendance ».

Comment ne pas applaudir à tant de juvénile ambition, et n'avons-nous pas raison de dire que pour n'être pas militaire la *Voile Latine* est utile au développement du sentiment militaire, puisqu'elle tend à procurer à l'armée la base solide de l'amour national dans une de ses manifestations les plus hautement éducatives.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier).

Campagne de Melilla : mobilisation; premières opérations; pacification de Quebdana et de Guelaya; positions occupées dans le Riff; quelques réflexions. — Le général Luque, nouveau ministre de la guerre.

Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi il m'a fallu laisser passer un trimestre sans vous envoyer ma correspondance habituelle. Tenu d'observer pendant le cours des opérations dans le Riff la plus stricte discrétion, j'ai dû attendre la fin de ces opérations pour me donner le plaisir de reprendre ma tâche auprès des lecteurs de la *Revue*. Si ces derniers ont eu la

curiosité de lire ma dernière chronique, ils n'auront pas été étonnés d'apprendre la rupture des hostilités entre les troupes de la garnison de Melilla et les habitants des contrées limitrophes. Je n'avais pas manqué de signaler en son temps l'état d'esprit des uns et des autres à la veille du 9 juillet de l'année écoulée, jour où le massacre d'un certain nombre d'ouvriers espagnols, employés dans la construction des lignes de chemins de fer destinées à servir à l'exploitation par deux compagnies des gisements miniers de Beni-bu-Ofrur, rendit inévitable l'intervention de nos armes dans les affaires marocaines.

Il faudrait disposer d'un cadre passablement plus grand que celui d'une chronique pour vous entretenir en détail de l'effort militaire fait par l'Espagne dans cette occasion pour défendre et son honneur et ses droits indiscutables dans le nord de l'Afrique. Je devrai me contenter d'un exposé sommaire de la dernière campagne dans le Riff. Il y aurait, du reste quelque difficulté à étudier à fond le développement et les résultats de cette campagne ayant de connaître tous les documents nécessaires à l'appréciation exacte des opérations.

Parlons d'abord des forces envoyées sur le théâtre de la guerre. Vous n'ignorez pas que le maréchal Primo de Rivera avait réussi à tenir prêtes en vue d'une expédition éventuelle au Maroc, la 1^{re} division, placée sous le commandement du général Orozco et concentrée à Madrid, et trois brigades mixtes de chasseurs dont les points de concentration étaient respectivement Madrid, Barcelone et Algésiras. Le maréchal Primo de Rivera avait aussi eu bon soin de conclure avec notre compagnie transatlantique un traité aux termes duquel le transport en Afrique de ces trois brigades et de la 1^{re} division organique était assuré dans des conditions de rapidité très satisfaisantes, et cela, à n'importe quel jour. Cette compagnie de navigation avait donné l'assurance formelle de débarquer sur les quais de Melilla toute la brigade d'Algésiras et tout le matériel de campagne, 24 heures après l'avis du gouvernement. Mais le général Linarès, qui avait succédé à Primo de Rivera au ministère de la guerre, ne crut pas devoir se conformer aux dispositions prises par le maréchal et préféra commencer l'envoi des troupes à Melilla, où des renforts étaient demandés d'une manière pressante par le général Martina, gouverneur de la place, en portant tout d'abord son choix sur la brigade mixte de Barcelone. Celle-ci est composée comme les deux autres brigades mixtes de six bataillons de chasseurs à pied, de trois batteries de montagne, de deux sections de mitrailleuses, d'un escadron de cavalerie, d'une compagnie de sapeurs, d'une compagnie de télégraphistes, d'une compagnie d'administration et d'une section du corps de santé. Malheureusement, les effectifs des bataillons étaient réduits à 200 hommes. Cette regrettable diminution était due à la nécessité où l'on se trouve de renvoyer en été dans leurs foyers, par anticipation, bon nombre de soldats

afin de balancer le déficit produit par l'incorporation au mois de février des recrues dont la présence pendant la période d'instruction donne forcément un excédent d'environ 30 000 hommes sur ces effectifs budgétaires de 80 000 hommes en 1909. Pour combler ce déficit, il y a une période de l'année, période qui a coïncidé avec le commencement de la guerre, pendant laquelle nos régiments d'infanterie ne comptent plus que 300 hommes et les bataillons de chasseurs 200 hommes. Dans ces conditions, il est difficile de comprendre pourquoi le général Linarès n'a pas cru devoir recourir immédiatement à la division Orozco et à la brigade du district militaire de l'Andalousie, brigade dite du camp de Gibraltar, l'une et l'autre disposant des effectifs suffisants pour faire la campagne avec le seul renfort des hommes en congé illimité. Dans la presse et même au Parlement on a blâmé le général Linarès de sa décision, et pour rendre honneur à la vérité, je ne crois pas que ses explications à la Chambre, ni ce qu'il a fait dire par les journaux officiels pour défendre sa ligne de conduite, aient pu donner satisfaction complète à la critique. Je ne crois pas que l'on puisse souscrire à l'argument tiré du fait que le général Martina n'étant que divisionnaire, il était impossible de lui envoyer en sous-ordre un autre général de division ; ceci n'a pas de sens ; sans compter que ce n'était pas une obligation d'envoyer dès le premier moment la division Orozco toute entière. Une de ses brigades aurait suffi. D'ailleurs ces raisons ne corrigent pas l'oubli dans lequel a été tenue la brigade de Gibraltar, voisine du théâtre des opérations. Mais je ne crois pas non plus que le général Linarès, ainsi que le maréchal Primo de Rivera l'a dit à un journaliste étranger, ait agi uniquement par désir de ne pas laisser voir les avantages du travail de son prédécesseur. J'attribue plutôt sa décision à une simple erreur d'appréciation, erreur à laquelle tout le monde est exposé, et qui à coup sûr ne se serait pas produite si nos ministres de la guerre parvenaient à se rendre compte que par la nature de ses fonctions l'Etat-major central est l'autorité compétente pour régler les opérations de mobilisation et de concentration. Il est au bénéfice d'un esprit de suite dont les vicissitudes de la politique privent le ministère.

L'erreur du général Linarès a eu, hélas ! de grosses conséquences. Vous savez que d'après notre loi sur le recrutement, l'obligation militaire a une durée de 12 années durant lesquelles les hommes astreints au service actif par voie de tirage au sort doivent servir en principe trois années dans l'active, trois années dans la première réserve, et six années dans la seconde. Les hommes qui payent une certaine somme sont exemptés du service actif en temps de paix ; ceux qui sont favorisés par le tirage au sort sont classés comme recrues disponibles. Comme je l'ai déjà dit, le temps de ce service est ordinairement raccourci par les renvois pour raisons budgétaires. Les hommes de la première réserve peuvent être rappelés par un simple arrêté gouvernemental. La mise sur pied des autres réservistes exige une autorisation du Parlement.

Aussitôt que le choix du général Linarès se fût arrêté sur la brigade mixte de Barcelone, les ordres furent donnés pour porter les effectifs des 6 bataillons à 800 hommes par l'incorporation non seulement des soldats en congé illimité, mais de ceux appartenant à la première réserve. La guerre au Maroc n'était pas du tout populaire; à tort ou à raison, d'aucuns y voyaient une affaire d'argent, et l'on peut se faire une idée de l'impression que devait produire dans certaines classes sociales l'appel des réservistes dont bon nombre était mariés et chargés de famille. Le mécontentement devait être habilement exploité par les antimilitaristes de tout acabit, qui fourmillent à Barcelone, le grand champ d'action des révolutionnaires. Tous ces gens profitèrent de l'occasion pour mettre en pratique leurs sinistres desseins, et, en provoquant une coupable agitation, donnèrent lieu à de tristes scènes lors de l'embarquement à Barcelone du bataillon de chasseurs de Reus. Il était le dernier des six qui quittait la capitale de la Catalogne et il est composé exclusivement de Catalans; son embarquement provoqua l'explosion que les antipatriotes avaient préparée. Le général Linarès dut probablement alors se rendre compte de l'imprudence commise et, ayant enfin l'intuition des faits graves qui se préparaient, il décida d'appeler sous les armes tous les hommes en congé appartenant aux unités en garnison dans les districts limitrophes de la Catalogne, soit les districts de l'Aragon et de Valence. C'est grâce à cette mesure que le capitaine-général de Barcelone ne s'est pas vu dans une situation extrêmement difficile lors de cette semaine tragique où des malfaiteurs de la pire espèce commirent les actes les plus exécrables, les atrocités les plus nombreuses et les crimes les plus répugnants. Les troupes envoyées à Barcelone, secondées par les forces de la police et notamment par les soldats d'élite qui forment notre corps de gendarmerie (*guardia civil*), firent bravement leur devoir et lorsqu'elles reçurent des renforts envoyés de ci, de là et dont quelques-uns ne purent utiliser le chemin de fer pour se rendre à Barcelone, les voies ayant été coupées par les révolutionnaires, elles purent prendre franchement l'offensive et rétablir la paix. Le mouvement de Barcelone, dont le caractère anarchiste n'a laissé aucun doute, a couvert d'opprobre ses auteurs, non seulement à cause du sang qu'il a fait verser et des incendies et pillages qu'il a causés, mais aussi parce que les misérables qui y ont pris part, en se livrant à leurs horribles excès précisément à l'heure où nos soldats tombaient en grand nombre sous les balles des Riffains et où notre infériorité numérique à Melilla et l'élan impétueux d'un ennemi à demi-sauvage mettaient en péril le sort de la place forte, démontraient qu'aucun sentiment ne les distinguait de la brute.

Ces excès eurent cependant une conséquence heureuse : ils mirent fin à la critique des antécédents de la guerre et par désir de réprouver les horreurs de Barcelone, les provinces se déclarèrent prêtes à tous les sacrifices pour la réussite de la campagne. Ce fut alors que les jeunes gens appartenant

à toutes les classes sociales sans exception accoururent pour s'enrôler comme simples soldats. Ces volontaires ont rendu de précieux services pendant toute la campagne et ont été la démonstration vivante que la nation espagnole est aussi mûre pour le service militaire personnel que n'importe quel autre pays.

La Belgique vient de se donner une loi abolissant l'exonération à prix d'argent; le Portugal va se prononcer bientôt pour le même principe, sauf erreur; nous devons à notre tour supprimer ce privilège des riches. (L'exonération a été suspendue pendant la guerre; elle a été rétablie pour la conscription de 1910 et cela uniquement pour des raisons budgétaires.) Espérons que le général Luque, notre nouveau ministre de la guerre, dont l'enthousiasme pour les idées modernes est notoire, se décidera à faire adopter une réforme indispensable à tous les points de vue, et à laquelle, je le répète, — l'expérience en est faite — la nation est préparée.

* * *

Revenons aux troupes envoyées à Melilla. Le 11 juillet commença l'embarquement de la brigade mixte de Barcelone; le 20 elle se trouvait au complet à Melilla. Le lendemain commençait le transport de la brigade mixte de Madrid, presque tout entière à la disposition du général Marina, le 26 juillet. Le 2 août se trouvait aussi à Melilla la brigade de Gibraltar, et le même jour eut lieu le départ de Madrid des troupes de la 1^{re} division. Elles furent rendues à destination le 9, en même temps que le régiment des hussards de la princesse. Dans le premier mois des opérations, l'état-major central avait fait transporter au nord de l'Afrique 22 170 hommes d'infanterie, 1000 de cavalerie, 2224 d'artillerie, 674 sapeurs, 400 télégraphistes, 113 aérostiers, 111 soldats du bataillon des pionniers de chemin de fer, 904 d'administration et 223 des troupes sanitaires; total 27 819 hommes. Les animaux transportés à la même date comprenaient 1856 chevaux, 268 mulets de trait et 2749 de bât. Outre le matériel réglementaire de toutes les unités et des munitions de réserve, il fallait compter dans ces premiers transports 28 mitrailleuses, 20 canons à tir rapide et 36 de montagne; 2 ballons, dont un ballon cerf-volant et l'autre sphérique; 48 stations télégraphiques optiques, 12 électriques, 26 stations téléphoniques, 128 kilomètres de câbles, 6 projecteurs et des tentes pour 34 000 hommes. Tous ces transports se firent parfaitement, sans aucun accroc et sur des bâtiments espagnols. Ils font honneur à l'état-major central, aux autorités tant militaires que civiles qui ont collaboré à ces opérations. Malgré les événements de Barcelone, les résultats ont été très satisfaisants.

Toutes les troupes expéditionnaires, ainsi que celles de la garnison de Melilla, furent mises sous le commandement du général Marina, promu lieutenant-général dès le commencement de la campagne, afin, sans doute, d'éviter

tout dualisme avec les généraux de division envoyés successivement sur le terrain. Une des brigades de chasseurs fut affectée au quartier général, avec les deux autres on organisa une division de chasseurs sous le commandement du général Tovar. Plus tard, une troisième division, à la tête de laquelle fut placé le général Sotomayor, fut envoyée à Melilla après avoir été constituée par des unités tirées de la 6^e région militaire ; la septième servit enfin à organiser une autre division expéditionnaire. Le commandement de cette division fut donné au général Ampudia, mais seule la brigade Carbó est allée à Melilla. L'envoi de deux autres régiments de cavalerie exigea la nomination d'un divisionnaire de cavalerie : ce fut le général Huertas. Les troupes de la garnison de Melilla ont été groupées en une brigade sous les ordres du général del Réal. Elle comprenait le régiment de Melilla n° 59, le régiment d'Afrique n° 68, la brigade disciplinaire, la compagnie indigène, l'escadron de Melilla, les troupes d'artillerie et du génie du commandement de Melilla, une compagnie d'administration et une section de troupes sanitaires, ainsi que la compagnie maritime de ce même commandement. Le total des effectifs qui prirent part à la campagne est de 45 000 hommes environ, c'est-à-dire qu'il est inférieur à celui donné par la plupart des journaux étrangers qui se sont occupés de nos opérations au Maroc.

Quelques heures après l'attentat du 9 juillet, le général Marina fit occuper la bande de terrain qui longe le pied des hauteurs du Gourougou, montagne devenue célèbre depuis cette guerre ; sur cette étroite bande et presque à côté l'une de l'autre, la compagnie des mines du Riff, dite compagnie espagnole, et celle du nord de l'Afrique, dite compagnie française, avaient fait construire chacune une voie de chemin de fer, pour la protection desquelles nos troupes s'emparèrent dès le début des positions de l'Atalayon, de Sidi-Musa et de Sidi-Ahmet. Malheureusement, les pentes du Gourougou offraient aux Riffains des abris dominants depuis lesquels ils pouvaient tenir nos soldats sous leur feu. Ce fut la nécessité de les déloger de ces éminences presque inexpugnables qui fit commettre l'imprudence du 27 juillet, journée vraiment néfaste pour nos armes. La brigade de chasseurs de Madrid s'en alla aveuglément vers les sommets du Gourougou, s'engouffra dans le fameux ravin du Lobo et prétendit gravir les rochers qui masquaient des forces ennemies considérables.

Je ne m'arrêterai pas à rappeler ce que fut le combat du 27 juillet 1909. Qu'il me suffise de dire que les pertes en officiers de cette malheureuse brigade qui venait depuis quelques heures seulement de débarquer à Melilla, atteignaient l'énorme proportion du 66 0/0. Le général Pintet, commandant la brigade, se trouva parmi les morts. Il y eut des bataillons auxquels il ne resta que trois ou quatre officiers ; plus de 900 hommes de troupes furent mis hors de combat. Ce fut une défaite écrasante qui ne laissa d'autre

consolation que celle d'avoir pu constater une fois de plus la bravoure de nos soldats et l'héroïsme de leurs officiers.

Je n'ai pas besoin de vous dépeindre la profonde impression causée par ce désastre en Espagne où personne n'eût pu prévoir les Riffains capables d'un effort aussi puissamment défensif. Chacun comprit qu'il fallait envisager la situation avec un calme énergique et que ce que l'on avait cru une expédition sans importance allait bel et bien devenir une guerre sérieuse contre un adversaire redoutable. Le gouvernement, fort de son droit et appuyé par l'opinion unanime de la nation, se montra tout de suite décidé à mettre en jeu tous les moyens pour venger l'échec subi et faire triompher nos armes. Le général Marina eut carte blanche en ce qui concernait les renforts qu'il fallait envoyer et le matériel dont il croyait avoir besoin pour assurer l'occupation des positions conquises. Il faut rendre cette justice au gouvernement de M. Maura et notamment à son ministre de la guerre, que non seulement ils ont satisfait aux demandes en hommes et en matériel du commandant en chef, mais qu'ils lui ont toujours envoyé plus qu'il ne demandait.

Tout d'abord, il fallut tout organiser, car si étrange que cela paraisse on n'avait presque rien prévu à Melilla. L'action des gouverneurs ne s'était pas fait sentir au delà des limites du camp extérieur. Le Riff n'était connu que par les références des indigènes. Jamais des reconnaissances n'avaient été poussées vers l'intérieur du pays, ou plutôt jamais elles n'avaient donné de résultats tangibles. Preuve en soit l'aveu contenu dans une publication semi-officielle. Elle révèle que le détail topographique du Riff n'a été vraiment connu que depuis le début de la campagne, à la suite des observations faites depuis le ballon militaire. Alors seulement le haut commandement a connu la configuration exacte du massif du Gourougou et des vallées de Nador et de Zeluan. Si l'on s'était appliqué à étudier la région du Riff durant ces longues années où les officiers de la garnison de Melilla se sont morfondus dans l'exécution de leur monotone service à l'intérieur de la place, le général Marina n'aurait pas songé un instant à la possibilité d'utiliser pour sa manœuvre enveloppante du Gourougou le petit canal (Bocana) qui met en communication la Méditerranée et la Mar Chica. Dans l'espoir de rendre, au moyen d'un bon drainage, ce canal praticable à des bateaux d'une certaine importance, le général Marina se confina trop de temps dans l'inaction. Il est vrai que cette inaction a eu l'avantage de permettre la fortification de positions importantes, de construire magasins et entrepôts aux endroits favorables, et, surtout, de compléter l'instruction des hommes par des exercices pratiques devant l'ennemi et sur des terrain à proximité du lieu des opérations futures.

Après un résultat négatif des travaux d'utilisation du canal, le général Marina dut renoncer à son plan fondé sur le débarquement des troupes sur

la rive intérieure de la Mar Chica et porta jusqu'aux bords mêmes de la rivière Maluya, deux colonnes qui, en prévision d'un mouvement tournant vers Nador et Zeluan, devaient déblayer le pays et le razzier. Ces opérations donnèrent d'excellents résultats et amenèrent la soumission des Kabyles du Quebdana. Nador et Zeluan, résidence du Roghi défunt, furent prises à leur tour par nos troupes après d'assez sanglants combats. La soumission des Kabyles de Mazuza, de Frajana et de Beni-Sicar, c'est-à-dire celle des Kabyles de tout le territoire de Guelaya, y compris le Gourougou que la harka se vit forcée d'évacuer, cette soumission, dis-je, a rendu les Espagnols maîtres absolus d'un pays de plusieurs centaines de kilomètres carrés. Nos troupes se sont arrêtées à environ 100 kilomètres de Melilla, à la position d'Atlaten depuis laquelle il est aisé de déboucher dans la vallée du Quert.

La presqu'île des Trois Fourches est dominée par les positions de Hidum et de Taxdirt, qui commandent tout le terrain compris entre la mer et les pointes du N.-O. de la chaîne du Gourougou. Le cap des Trois Fourches, Tanrit et Tafarart ont été également fortifiés. Des positions de Beni-Sicar jusqu'à Nador, notre ligne militaire étend sa convexité vers Melilla et passe par les crêtes du Gourougou, Sidi-Musa et Sidi-Ahmet. Une autre ligne dont le point principal est Atlaten assure la possession de la partie occidentale du Gourougou et du pays compris entre Nador et le cours du Quert. La partie du Riff nommée Guelaya est donc actuellement sous notre domination. L'autre partie beaucoup plus facile à garder et plus favorable aux opérations militaires par la configuration même de son sol, est gardée par les positions de Zeluan, du Mont Zanina, du socco del Arbas et du Cap d'Eau. La Mar Chica, très importante au point de vue stratégique et commercial, est placée sous la garde des positions de l'Atalayon, de Nador de la Bocana, de la Restinga et de Punta Quiviana. Les deux lignes de chemin de fer des mines de Beni-ben-Ifour sont gardées par les fortifications de l'Hippodrome, du Lavader de la Casa del Cabo Moreno et celles des deux premières stations.

Telles sont les positions les plus importantes occupées dans le Riff par les troupes espagnoles après une campagne d'une durée de trois mois environ. Si nous avons eu la chance d'infliger une défaite définitive et sanglante à la harka, notre victoire aurait été complète. Cela n'a pas été le cas. Après la surprise du 27 juillet si désastreuse pour nos troupes, ces dernières ont toujours été victorieuses et aucune position après avoir été conquise ne fut plus abandonnée. Ces combats ont coûté bien des pertes mais furent constamment favorables à nos armes. Mais la harka a toujours réussi à fuir. Il faut bien se représenter les difficultés sans nombre qu'offrent à leurs ennemis ces habitants des montagnes du Riff. Braves jusqu'à la témérité, ils emploient toutes les ruses imaginables pour parvenir jusqu'à leurs

adversaires, et peuvent se passer grâce à leur très grande sobriété de toute sorte d'impedimenta. Les Espagnols, de leur côté, ne pouvaient pas allonger indéfiniment la ligne de leurs opérations, et c'est ce qui probablement les empêcha de donner aux Riffains une leçon qui les auraient à jamais rendus pacifiques.

Cette réserve faite, nous devons déclarer, ainsi que l'attitude de l'adversaire l'a démontré, que les indigènes se sont bien rendu compte de notre supériorité. Il est fort probable qu'ils avaient été trompés par des gens intéressés à leur faire croire que l'Espagne n'était pas suffisamment puissante pour les mettre à la raison. L'Espagne espère que dorénavant les Riffains se tiendront tranquilles; mais si tel n'était pas le cas, l'armée recommencerait à faire vaillamment son devoir.

Il faut souhaiter que d'autres fassent également le leur avec le même dévouement que l'élément militaire. L'acte d'Algésiras empêche de parler de souveraineté sur les territoires où flotte le drapeau espagnol. Il faudra se contenter d'un simple droit de protection qui entraînera un énorme travail politique et administratif, aussi délicat et important que les travaux militaires.

Vous ne m'en voudrez pas, pourtant, si au risque d'allonger outre mesure cette chronique, je me permets quelques mots comportant une modeste appréciation de nos combattants de Melilla.

« A tout seigneur, tout honneur ». C'est le simple soldat qui a tout à perdre et fort peu à gagner dans la guerre, c'est par lui qu'il me plaît de commencer mes observations. Le soldat espagnol a été cette fois ce qu'il a toujours été: brave, dévoué à ses chefs, endurant toutes les fatigues et calme au feu. Certes, il aurait pu déployer une initiative plus grande et posséder une instruction plus complète. Mais ce n'est pas à lui que nous devons attribuer ces insuffisances, mais à ceux qui ont la responsabilité de l'éduquer.

Ce que nous venons de dire du soldat en général peut s'appliquer aux officiers de tout grade: leur courage a été au-dessus de tout éloge; la meilleure preuve en est le pour cent excessivement élevé des pertes en officiers. Ceux-ci ont également montré une capacité remarquable dans l'accomplissement de leurs fonctions, surtout dans la seconde période de la campagne, une fois comblées les lacunes qui ne pouvaient pas ne pas exister étant donné le peu que l'on a fait jusqu'à présent dans notre armée pour mettre l'instruction pratique à la hauteur de la science théorique enseignée dans nos Académies militaires.

L'infanterie a supporté le poids de la campagne et c'est elle qui, également, a éprouvé les plus grandes pertes. Elle a été solide et s'est très bien comportée, surtout en considération du genre d'ennemi qu'elle avait à combattre, du terrain spécial où se sont déroulées les opérations et du fait que

dans le Riff, il fallait tout emporter avec soi, depuis le bois pour la cuisine jusqu'à l'eau à boire. Tout cela augmentant la fatigue, alourdissait les colonnes. Dans une guerre irrégulière, les formations tactiques et la combinaison des manœuvres n'ont pas l'importance qu'elles acquièrent dans une campagne contre des troupes régulières. C'est pourquoi les conséquences d'une connaissance imparfaite des procédés tactiques modernes et de l'emploi des feux que fournissent les armes à répétition n'ont pas été très graves. J'espère cependant que la campagne du Riff aura servi à démontrer qu'il serait imprudent de ne pas faire le nécessaire pour donner à nos officiers d'infanterie une idée plus nette de la tactique contemporaine et à nos soldats une habileté beaucoup plus grande au tir.

La cavalerie et l'artillerie n'ont pas eu un très grand rôle à jouer ; elles n'en ont pas moins bien fait leur devoir. Les expériences faites par ces deux armes ont démontré que les cavaliers doivent être mieux instruits dans le combat à pied, et qu'il n'est plus possible de compter sur l'efficacité des canons qui ne sont pas à tir rapide. Nos batteries munies de canons Schneider sont parvenues à des résultats aussi satisfaisants que ceux obtenus avec ces mêmes canons dans l'armée française. Il faut louer d'une façon toute particulière les troupes du génie. Le général Marva, chef de la section du génie au Ministère de la guerre, a publié un excellent compte-rendu des travaux accomplis par les différentes subdivisions du génie, qui tantôt se sont distinguées dans le service d'infanterie de l'avant-garde, tantôt ont construit de remarquables fortifications sous le feu de l'ennemi.

L'administration militaire et le corps de santé se sont très bien comportés. L'évacuation des blessés et des malades sur les hôpitaux de la Péninsule s'est faite d'une manière particulièrement rapide et ordonnée.

Je réserve mes dernières réflexions pour le haut commandement. Le colonel Jordana, chef de l'état-major de l'armée, s'est vraiment distingué dans l'exécution de son service. Quant au général Marina, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas su retirer suffisamment de connaissances des quatre années de commandement qu'il a passées en Afrique. Il a souvent donné trop d'importance à la guerre de position, au dépens de la guerre de manœuvres. Il a peut-être facilité de cette façon la fuite de la harka, et empêché sa destruction qui aurait été le gage de la victoire. On pourrait reprocher cela et autre chose au général Marina, mais souvenons-nous d'autre part que la critique est aisée... mais l'art difficile.

Comme ce ne sera pas la dernière fois que je me verrai obligé de vous entretenir du Maroc, j'arrête ici ma correspondance. J'ajoute cependant que certains corps de troupes expéditionnaires sont déjà rentrés en Espagne, et qu'en ce qui concerne la « douloureuse », le ministre de la guerre vient d'obtenir un crédit extraordinaire de 62 millions de pesetas environ.

Vous n'ignorez pas les manifestations anti-espagnoles qui ont eu lieu dans certaines villes de l'étranger parce que le gouvernement espagnol n'avait trouvé ni juste, ni bon de gracier un anarchiste condamné à la peine de mort par un des conseils de guerre qui a fonctionné à Barcelone, à la suite des crimes abominables du mois de juillet dernier.

Nous sommes restés vraiment stupéfaits, nous autres Espagnols, en lisant les journaux étrangers et leurs articles insensés concernant le soi-disant pédagogue Ferrer, homme que nous savions tous de longue date n'être qu'une créature néfaste et criminelle, protégée par l'hypocrisie et accomplissant une sinistre besogne. La vérité est qu'il s'est passé à propos de Ferrer un phénomène inexplicable et digne de figurer à côté de tant d'autres de notre époque, si curieuse et troublante à la fois.

Un autre signe des temps est que le gouvernement de M. Maura ait pu être obligé de se retirer grâce à l'effet produit par les vociférations des ferreristes. Il est évident que l'exécution de l'anarchiste n'est pas la raison exclusive de la chute du ministère conservateur, tout le monde, excepté les éléments ultra-radicaux, étant d'accord en Espagne en ce qui concerne la légalité et la justice de la sentence du Conseil de guerre de Barcelone. Mais le parti libéral, trouvant que trois années passées dans l'opposition étaient plus que suffisantes pour reprendre le pouvoir, voulut profiter des circonstances et, grâce à un petit incident parlementaire, il a réussi à remplacer les conservateurs.

Le changement de gouvernement a ramené au ministère de la guerre le général Luque. Ce dernier a poursuivi avec une grande habileté l'œuvre du général Linarès; il a vu se terminer la campagne de Melilla. Etant donnés les grands mérites et le talent du général Luque, l'armée fonde en lui de grandes espérances. C'est aussi le cas de votre chroniqueur.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Malaise persistant dans le corps des officiers. — Les causes multiples. — Syndicats de mécontents. — Relèvement de la solde. — Chez les sous-officiers. — L'autorité militaire et la police. — Soldats criminels. — Antagonisme de l'armée et de la nation.

Bien qu'elle ait pour chef un des généraux les plus intelligents, les plus instruits, les plus physiquement jeunes de notre état-major, l'armée est en plein malaise. Il y a du découragement dans les cadres et une certaine atonie dans la troupe. Un petit volume (*La crise des officiers subalternes*, par Clasa, chez Henri Jouve) expose les origines, le développement, les conséquences enfin, voire les remèdes, de ce piteux état. Il contient beaucoup de vrai: mais il ne dit pas tout. S'il indique le mal causé par les trop fortes

promotions dans les Ecoles militaires, par l'affaire Dreyfus, par les exigences du commandement, par la nécessité d'instruire rapidement des contingents hétérogènes et peu disposés à se plier à la discipline militaire, s'il met au nombre des éléments nocifs les idées nouvelles sur la préparation à la guerre et sur l'éducation civique ou agricole et sur le rôle (écrasant, hélas !) qu'on impose à nos officiers, s'il insiste sur l'âge avancé de ceux-ci, âge d'autant plus avancé — paradoxe assez plaisant ! — qu'il y a moins d'avancement, s'il montre qu'il n'y a plus rien qui stimule, qui amuse, s'il dépeint la triste situation morale, la triste situation pécuniaire de nos capitaines et de nos lieutenants, si, en un mot, il fait preuve d'une réelle pénétration, je n'ai pas vu qu'il ait insisté sur un côté de la question qui m'a été récemment présenté et de quoi je voudrais dire un mot.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'armée souffre. Sans doute, le mal n'a fait qu'empirer avec le temps. La douleur, d'abord sourde, est devenue peu à peu aiguë. Mais elle existait il y a vingt ans déjà. C'est au lendemain même de la guerre que s'est fait sentir le besoin de relever les soldes, par exemple. Si les intéressés ne se sont pas plaints de la médiocrité à laquelle ils étaient condamnés, c'est d'abord qu'on a mauvaise grâce à parler d'argent dans une profession où c'est surtout pour l'honneur qu'on est engagé ; c'est ensuite qu'on redoutait de réclamer un traitement plus large à l'heure où on était condamné à l'inaction.

De cette inaction on est sorti à l'occasion des grèves, des inventaires. Il y a eu des circonstances sans gloire assurément, mais douloureuses et même un peu périlleuses, où l'armée a donné. Elle a donné pour un objet tout autre que celui auquel elle est destinée. Elle a été employée comme force de police, à des besognes peu reluisantes. Il lui est venu la pensée qu'elle pouvait demander à en être dédommée. Elle l'a demandé d'autant plus impérieusement qu'elle a pu comparer sa solde aux appointements des fonctionnaires grévistes, par exemple, mieux payés, qu'elle a pu surtout les comparer aux revenus des patrons dont elle était appelée à protéger les usines, à défendre les intérêts.

Il suffit de lire le livre de M. Clasa pour comprendre l'état d'âme de nos officiers et de nos sous-officiers. On raconte couramment que ceux-ci et ceux-là forment, eux-aussi, des syndicats, qu'ils se coalisent, qu'ils complotent. J'en doute, pour ma part. Leurs mécontentements ne me paraissent pas se grouper. Sans doute, des journaux plus ou moins haineux paraissent, dont la clientèle est satisfaite de voir ses revendications formulées et soutenues, qui ne reculent pas devant la dénonciation et qui ont d'autant plus de succès qu'ils mettent en jeu les sentiments les plus bas. Sans doute aussi, il y a, dans les hiérarchies latérales, chez les officiers d'administration, par exemple, ou chez les maîtres armuriers, des groupements temporaires, en vue de tel ou tel résultat à obtenir, en vue de telle démarche à

faire devant le Parlement. Mais, d'une façon générale, je crois que le combat est mené en ordre dispersé, et qu'on n'arrive pas à se masser autour d'un drapeau.

La meilleure raison en est, sans doute, qu'il n'y a point de drapeau autour duquel on accepte de se rallier. Chacun a une conception différente des moyens à mettre en œuvre pour en venir à ses fins. Rien que pour l'emploi des trois millions supplémentaires demandés au Parlement pour améliorer la solde des officiers, on ne compte pas moins d'une demi-douzaine de projets qui se disputent la préférence.

Celui de M. Clasa n'est certes pas le moins original. Il voudrait que cet argent allât exclusivement aux générations — dont il est, sans doute, — qui se trouvent avoir été lésées par les circonstances et qu'il servît à les indemniser du préjudice subi par elles. Il demande formellement « que les premières ressources soient d'abord employées à restituer une situation normale à ceux qui souffrent, plutôt qu'à fournir des bonifications à ceux qui n'ont rien perdu. » Il est rare qu'on accorde ainsi des dommages-intérêts à certaines catégories de fonctionnaires lésés par des arrêts accidentels dans l'avancement. Peut-être même y aurait-il quelque chose d'immoral à ce qu'il en fût ainsi. On n'évitera jamais les à-coups, et il faut en prendre son parti. Mais on doit mettre le corps des officiers dans une situation telle que des ralentissements, voire des arrêts plus ou moins prolongés, ne leur causent pas un préjudice intolérable, comme c'est le cas présentement.

Quoi qu'il en soit, si tous, — ou à peu près — sont d'accord pour se plaindre, personne ne s'entend sur la thérapeutique qui convient pour guérir le mal dont on souffre, et c'est ce qui empêche les coalitions de se former.

Il ne peut y en avoir que pour des objets bien déterminés, précis, et sur lesquels il y a unanimité. Par exemple, les portiers-consignes, qui sont des employés subalternes du génie, ont fort bien compris qu'il fallait sérier leurs revendications, et ils ont uni leurs efforts pour obtenir qu'on les appelât « adjudants d'administration ». Ils y sont arrivés, et maintenant ils agissent pour obtenir le relèvement de leur solde, ou plutôt sa consolidation, car ils ont un traitement fixe à quoi s'ajoutent des primes supplémentaires. Comme l'attribution de ce casuel dépend du bon vouloir de leurs chefs, elle est donc régie par l'arbitraire. Aussi demandent-ils qu'on le supprime en incorporant ces suppléments au traitement. Le budget n'aurait, de ce chef, aucune augmentation de dépense à supporter; mais les intéressés sauraient à quoi s'en tenir.

Il y a donc des groupements momentanés de sous-officiers, en vue de revendications à faire triompher; mais on ne peut dire, je crois, que le mouvement syndicaliste se soit propagé dans l'armée, où on trouve la discipline militaire si lourde qu'on se sent peu disposé à se soumettre à une autre discipline, à celle d'un comité.

Deux soldats ayant commis un assassinat, la police qui les recherchait s'est heurtée à la plus complète mauvaise volonté de l'autorité militaire. Celle-ci a fait les plus grandes difficultés pour laisser entrer les agents dans la caserne, et elle a tout mis en œuvre pour les empêcher de conduire leur enquête. Elle a donné, sciemment ou non, des renseignements faux ; elle a caché des détails de nature à mettre la justice sur la voie des coupables.

Ceci s'explique par la survivance de l'état d'hostilité qui existe entre l'armée et la nation, en dépit de tout ce qui a été fait pour les rapprocher l'une de l'autre. Les militaires n'aiment pas que les civils fourrent leur nez dans leurs affaires. Et il y a cette excellente raison pour qu'ils ne l'aiment pas, c'est que leurs affaires ne sont pas correctement menées. On accorde, « sous le manteau de la cheminée », c'est-à-dire en cachette, des permissions qui devraient être enregistrées, ne fût-ce que pour se conformer aux exigences de la loi, laquelle limite à tant par an le nombre des journées de permission. Les officiers quittent leur garnison sans autorisation, encore que les règlements s'y opposent. Certains d'entre eux, voyageant en civil, et voyant des soldats en uniforme commettre des fautes, ferment les yeux sur ces irrégularités. Ils les ferment d'autant plus facilement qu'ils sont eux-mêmes en position irrégulière. Bref, il y a un évident relâchement de la discipline.

Il s'y ajoute une conception fautive du devoir civique. On a voulu que le régiment donnât aux citoyens qui passent par la caserne des notions d'éducation morale ; mais les officiers n'ont pas toujours des idées absolument saines, à cet égard.

Par exemple, la fameuse « affaire des fiches » a produit contre la délation un mouvement d'opinion très légitime. Mais trop de colonels ont exploité cette réprobation et ont employé le mot exécré de délation pour flétrir des actes louables. La délation est une manœuvre louche, occulte, ténébreuse. La dénonciation est quelque chose de franc, de crâne. Le « J'accuse... », dit ouvertement, marque qu'on ne veut pas être solidaire des crimes d'un camarade. Et on accepte, en se refusant à cette complicité, les responsabilités d'une telle attitude. Assimiler la dénonciation à la délation, c'est commettre une erreur de jugement. C'est empêcher la découverte de la vérité et la juste punition des coupables.

Tant que les chenapans seront sûrs dans l'armée d'être soutenus et défendus par leurs chefs, au nom du principe de la solidarité, et parce que l'armée est une grande famille, et parce que l'uniforme confère des privilèges spéciaux, et parce que les civils n'ont pas à s'occuper des militaires, tant que subsistera le malentendu qui s'est élevé entre la société et cette fraction de la société qui est chargée de sa défense, nul progrès ne sera possible. On vivra dans un éternel contresens qui empêchera la vérité et la logique de se faire jour et de prendre leur place légitime.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Remaniement du règlement disciplinaire. — Dans l'aéronautique. — Le cas du général Asinari di Bernezzo. — Le service de deux ans et la question des gradés. — La crise des cadres d'officiers subalternes. — Les grandes manœuvres de 1909.

Après deux années d'expériences, le Ministère de la Guerre s'est convaincu que le nouveau règlement de discipline consacrait de trop grandes innovations et qu'il convenait, momentanément tout au moins, de faire machine arrière. Ce mouvement vient d'être exécuté; je vais vous rapporter sommairement les commentaires par lesquels le ministre explique sa décision. Il rappelle le grand souffle d'idées nouvelles qui a passé, ces dernières années, sur les institutions militaires de tous les pays, y développant l'esprit d'initiative chez les chefs comme dans la troupe; c'est lui qui, en 1907, nous a engagé à modifier notre régime disciplinaire, vieux de trente-cinq ans. Au début, on crut même possible de supprimer complètement le système de l'obéissance passive et aveugle et d'instituer à sa place celui de l'obéissance volontaire issue d'un sentiment de profonde conviction; on insista en conséquence sur l'importance toujours croissante d'une action paternelle de l'officier sur ses inférieurs, qu'il doit s'attacher par les liens de l'affection. L'expérience de deux ans a démontré que cette méthode, certainement bonne en principe, ne peut pas être appliquée avec profit à tous les éléments de l'armée, bien que la plus grande partie s'en montrât digne. Cette discipline générale suppose en effet une base préalable qui n'est pas encore générale: une forte éducation morale. Certains individus, heureusement en minorité, ont besoin d'une discipline plus sévère que l'on a dû restaurer pour eux, mais qui ne doit nullement alarmer les bons éléments de l'armée. Cette discipline, a dit très justement la commission d'enquête, doit être paternelle mais non désarmée. Elle est d'ailleurs le plus souvent profitable à ceux-là même qu'elle frappe le plus directement et ces derniers temps en ont montré la nécessité: le nombre des cas, peu graves en somme, déferés aux tribunaux militaires a beaucoup augmenté alors que très probablement une sévère punition disciplinaire aurait suffi.

C'est pour cela que le ministre, entièrement d'accord avec la commission d'enquête de l'armée, a proposé la remise en vigueur des peines de la prison de rigueur et de la salle de discipline de rigueur pour la troupe et les sous-officiers; il a de même réinstitué, mais en les allégeant dans une certaine mesure, les arrêts de rigueur pour les officiers. Sous le régime de 1907, qui les avait abolis, il y avait une gradation trop accentuée entre les arrêts simples et le blâme solennel; celui-ci finissait par être prononcé trop

fréquemment, ce qui lui faisait perdre de l'effet moral qu'il doit au contraire conserver. Les propositions du Ministre viennent d'être approuvées et complètent désormais le système disciplinaire de notre armée. Ce système prévoit, notamment pour l'officier :

- 1° Le blâme simple,
- 2° Les arrêts simples de 1 à 20 jours, qui se font à domicile,
- 3° Les arrêts de rigueur de 3 à 10 jours, qui se font dans des locaux spéciaux,
- 4° Le blâme solennel,
- 5° Les arrêts de forteresse de 20 à 60 jours,
- 6° La suspension de l'emploi,
- 7° La révocation.

Pour les sous-officiers, les caporaux et les soldats, les punitions sont le blâme, simple et solennel, la consigne, la salle de discipline, simple et de rigueur, la prison, la rétrogradation, l'envoi aux compagnies de discipline, etc... La peine de la prison de rigueur ne dispense pas d'assister à l'instruction, mais son menu alimentaire est réduit à la seule portion de pain augmentée d'un quart. En outre, au départ de la classe, les hommes qui ont dû subir cette peine restent sous les armes encore autant de jours qu'ils en ont passés en prison, ce qui rend cette punition très sensible.

* * *

Notre dirigeable militaire a terminé, à la fin d'octobre, sa période d'expériences par un voyage de longue haleine : à peu près de Rome à Naples soit environ 600 km. parcourus sans accrocs, à la vitesse moyenne de 50 km., en quatorze heures, nonobstant les conditions atmosphériques changeantes. A Naples, le ballon a stationné pendant quelque temps au-dessus des vaisseaux de guerre italiens et français, mais il n'a pas atterri ; l'accueil a été enthousiaste. Le retour à Rome s'est accompli en bonne partie de nuit ; à dix heures du soir, un fort brouillard a engagé les pilotes à descendre momentanément sur une place d'armes. Après minuit, le temps s'étant amélioré, le ballon venait de se remettre en mouvement lorsqu'une pale d'hélice a coupé net la tête d'un officier du génie qui s'efforçait, avec quelques gendarmes, de contenir la foule à distance de la nacelle. Cet horrible accident a assombri la joie qu'avait provoquée le record de la navigation aérienne militaire en Italie. On travaille actuellement à construire plusieurs autres dirigeables sur le modèle de celui qui vient de faire ses preuves avec succès.

Notre Parlement a voulu témoigner aussi son intérêt à notre aéronautique ; de nombreux sénateurs et députés ont visité les chantiers de Vigna di Valle sur le lac de Braciano, près de Rome, où se trouve le hangar et la station d'expériences de nos dirigeables. Plus d'un père conscrit et plus

d'un député ont fait à cette occasion une petite excursion dans les airs et tout fait espérer que l'on va pouvoir développer activement cet élément si important de la préparation technique d'une armée moderne. Le ministre de la marine s'intéresse à ces essais et un certain nombre d'officiers de mer sont attachés à la brigade spéciale du génie qui s'en occupe. En matière d'aéroplanes, des expériences seront poursuivies tout cet hiver, dans la campagne romaine, avec un appareil Wright, cependant que nos officiers du génie étudieront la construction d'un aéroplane de type vraiment italien.

* * *

Le 11 novembre a eu lieu la remise des drapeaux aux quatre nouveaux régiments de cavalerie qu'on vient de former. A Brescia, au régiment des chevaux-légers d'Aquila, cette cérémonie a été présidée par le lieutenant-général Asinari de Bernezzo, commandant du 3^{me} corps (Milan). En adressant son salut aux couleurs nationales, cet officier général a très directement fait allusion aux villes italiennes d'Autriche et à leurs sentiments irrédentistes, mettant en cause jusqu'à la personne du roi. Vétéran de la guerre de 1866, c'est en lui l'ancien lieutenant de cavalerie qui a dû ressusciter, à la vue de ce nouveau drapeau et qui, écartant pour un instant le général d'aujourd'hui, a crié une fois encore, comme dans la charge héroïque de Custoza, son sentiment belliqueux à l'ennemi d'autrefois. C'a été, sur tout le pays, comme une vision dont le réveil fut brusque et douloureux. La raison d'Etat et les exigences de la politique internationale ont obligé le gouvernement à frapper l'imprudent général de la plus lourde peine qui pouvait l'atteindre : la mise à la retraite. La situation du gouvernement était assurément très délicate à raison de la position très en vue du général ; il était non seulement chef de corps, mais encore désigné pour un commandement d'armée en cas de guerre ; en outre, c'est lui que le roi, à l'occasion du récent voyage du tsar en Italie, avait mis à la tête de la mission militaire qui reçut, à la frontière italienne, le souverain de toutes les Russies.

Mais, à raison même de cette notoriété, le gouvernement a cru devoir passer sur toute autre considération et montrer, par cette grave punition, combien il est nécessaire pour la bonne marche d'un pays, que les militaires ne fassent pas de politique... étrangère.

* * *

Nous n'avons pas encore adopté définitivement le service de deux ans que nous commençons déjà à en sentir un inconvénient. Les recrues, ensuite de certaines modifications apportées à la loi sur le recrutement, sont plus nombreuses qu'auparavant sans que le budget de la guerre ait été augmenté en proportion. Aussi, pour pouvoir équilibrer la situation, le ministre de la guerre a dû, d'une part, avancer cette année le licenciement de la classe

et, d'autre part, retarder l'appel des conscrits sous les drapeaux : mais il en est résulté que les caporaux de la classe étaient rentrés dans leurs foyers et que les compagnies étaient dans une grande pénurie de gradés capables pour l'instruction des recrues. Cet inconvénient nous préoccupe d'autant plus qu'il va devenir régulier avec l'adoption définitive du service de deux ans.

Un premier remède serait de diminuer le nombre des gradés employés dans les bureaux de régiment et dont l'oisiveté est, je crois, classique dans toutes les armées; on pourrait ainsi rendre à l'instruction des recrues et au vrai service des jeunes gens intelligents et cultivés. Mais il serait insuffisant et tous, presse et officiers, nous nous efforçons de trouver une meilleure solution de ce problème que de graves exigences budgétaires compliquent énormément. Il serait en effet facile de garder sous les drapeaux des gradés et des soldats volontaires à qui l'on donnerait une forte prime; mais ce serait une dépense de plusieurs millions. Meilleur serait le moyen — surtout dans cette période transitoire critique de disproportion entre les ressources et le but à atteindre, — qui consisterait à accélérer l'instruction par un bon recrutement des gradés.

Avec le contingent annuel plus fort dont nous disposons maintenant, l'office de recrutement pourrait procéder à un premier triage et répartir également les éléments les plus capables dans les différents régiments; chaque bataillon et chaque compagnie devraient posséder un certain nombre de ces jeunes gens qui, dans un délai de six à neuf mois, deviendraient de bons gradés, tandis qu'il faut actuellement un an d'instruction spéciale pour être promu caporal. La culture générale est aujourd'hui assez répandue dans la masse du peuple pour que l'on puisse développer, par une période d'instruction intensive, la bonne volonté, l'intelligence et l'instruction déjà acquise par un grand nombre de recrues (tir, corps de cyclistes national, etc.) et faire de celles-ci des caporaux. Il est possible que le ministère de la guerre fasse sous peu quelque chose dans ce sens.

* * *

Une loi, qui date de l'été dernier, prescrit que les lieutenants qui sont depuis quinze ans officiers sont de droit promus capitaines; elle a ainsi partiellement résolu la question de la carrière des officiers subalternes, mais d'autre part elle a pour conséquence de créer un grand nombre de vacances parmi les lieutenants. L'infanterie surtout souffre de cet état de choses; elle a d'autant plus besoin de cadres d'officiers nombreux que le temps de service est aujourd'hui très réduit et qu'il y a pénurie de sous-officiers et de caporaux. On s'alarme de cette situation, mais comme toujours les remèdes sont difficiles à trouver; on ne peut en tous cas pas les adopter sans une grande prudence, sous peine de compliquer encore le problème. Des difficul-

tés semblables se manifestèrent déjà, il y a vingt à vingt-cinq ans, lorsqu'on augmenta considérablement les effectifs; on crut alors pouvoir d'un jour à l'autre faire face au très grand besoin d'officiers en recrutant un nombre correspondant de sous-lieutenants; l'Ecole militaire eut des cours qui comptaient près de mille élèves: la conséquence en fut, au bout d'une quinzaine d'années, une énorme ralentissement dans les promotions au grade de capitaine, et l'on dut pour y porter remède, recourir à une série de modifications au règlement d'avancement qui en ont troublé l'application. Aussi cherche-t-on, dans la crise actuelle, d'autres remèdes. En premier lieu, on a reversé aux régiments un grand nombre de lieutenants détachés à des emplois hors cadres, dont on a provisoirement chargé des capitaines surnuméraires. On a ensuite admis dans l'armée active des officiers supplémentaires — 75 en 1909 et autant en 1910, rien que pour l'infanterie; enfin on a augmenté, mais faiblement, le nombre des élèves de l'Ecole militaire (infanterie et cavalerie) et de l'Académie militaire (artillerie et génie).

La situation de nos cadres d'officiers subalternes reste assurément précaire; cependant, on ne peut qu'approuver le Gouvernement d'avoir préféré prolonger un peu la crise plutôt que de la surmonter rapidement en renouvelant les anciens errements.

*
* * *

Ainsi que je vous l'ai dit à l'époque, le chef de notre état-major général avait promis, à la fin des manœuvres de l'année qui vient de s'écouler, la publication d'un rapport complet sur celles-ci. Cette innovation avait recueilli l'approbation générale; le mois de décembre a vu sa réalisation. Ce rapport contient un aperçu de la préparation des manœuvres; il expose le développement des opérations et apprécie le fonctionnement des divers services. Toutefois, ce qui concerne la conduite des troupes et la marche de ces services est « réservé aux autorités intéressées »; cela n'a rien que de naturel et l'on ne pouvait mettre le public au courant de cette partie du rapport, qui a un caractère personnel et réservé. Quant à la critique des opérations proprement dites, elle précise des données qui ont aussi leur importance et leur intérêt.

Je vous ai déjà envoyé un résumé de nos grandes manœuvres; je crois bien faire en vous communiquant maintenant quelques informations de source officielle. Voici un état sommaire des forces qui étaient en présence; les partis rouges et bleus comptaient ensemble 2179 officiers, 44212 sous-officiers et soldats, 13 120 chevaux, 160 canons, 40 mitrailleuses, 37 automobiles et auto-camions. En ce qui concerne les cyclistes (229) et motocyclistes (15) volontaires qui y prirent part, le rapport constate que ces chiffres sont trop faibles; notons en passant que l'on a augmenté de 150000 fr. le crédit affecté, en 1910, à l'instruction de cet important corps auxiliaire des

volontaires. Mais les services rendus par ceux qui participèrent aux dernières manœuvres ont été excellents ; les volontaires témoignèrent d'une grande bonne volonté et de beaucoup d'endurance.

La direction des manœuvres, après avoir préparé celles-ci avec soin, en y appelant toutes les forces dont les moyens financiers permettaient de disposer et les avoir situées dans un terrain très varié, qui les rendait plus intéressantes et plus instructives, a borné son intervention au strict nécessaire : elle a laissé aux deux chefs de partis la plus grande liberté de conception et d'exécution et aux juges de camp la plus grande latitude de décisions. Elle n'a manifesté son action que de deux manières : d'abord comme représentante des deux commandants d'armée supposés, dont les parties recevaient leur mission stratégique originelle, et puis comme simple observatrice de l'action et du fonctionnement des divers services. Elle s'est acquittée de sa tâche directrice du début au moyen de dépêches et d'avis, donnant ainsi un cadre à l'action comme l'eussent fait les circonstances de la guerre et sans entraver d'aucune manière la liberté de manœuvre des deux chefs.

INFORMATIONS

SUISSE

Les cuisines roulantes. — Les Chambres fédérales ont voté l'acquisition des cuisines roulantes pour compagnies d'infanterie et de pontonniers. Elles ont cependant retranché du crédit demandé par le Conseil fédéral une somme de 180 000 fr. en décidant que les bataillons destinés à former les futures troupes de montagne ne recevraient pas de cuisines roulantes. Pour ces bataillons, quand ils seront constitués, les cuisines roulantes seront remplacées par des caissons dits « à cuisson automatique » qui sont transportables à dos de mulet.

L'Autriche et l'Italie qui possèdent beaucoup de troupes de montagne utilisent ces caissons. Si nos renseignements sont exacts, leurs propriétés sont les suivantes : la soupe, préparée et chauffée pendant un certain temps avant la mise en marche de la troupe est, pour ainsi dire, empaquetée dans une boîte de liège, système analogue aux bouteilles « Thermos » qu'on trouve actuellement dans le commerce. Dans ces boîtes, la cuisson continue automatiquement pendant trois heures. En arrivant à l'étape, les hommes peuvent prendre leur repas comme si on le sortait de la marmite d'une cuisine roulante.

Ce genre de cuisines portatives a été expérimenté l'hiver dernier par les